



**AVIS PUBLIC  
RELATIF AU DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2023**

AVIS est par la présente donné que, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, le rôle de perception des taxes de la Municipalité de L'Ascension pour l'année 2023 est maintenant complété et a été déposé à mon bureau le 22 février 2023 à l'Hôtel de ville situé au 59, rue de l'Hôtel de Ville, à L'Ascension.

Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la Loi.

Donné à L'ASCENSION ce 22 février 2023.

Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général et greffier trésorier